



# FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL  
Tél. 0805 690 382 [accueil@ffstb.fr](mailto:accueil@ffstb.fr)

Iteuil le 27 octobre 2020

Objet : Décisions du CODIR des 17 et 18 octobre 2020

Madame, Monsieur, Chers amis,

Le Comité Directeur a inauguré le weekend dernier le nouveau siège fédéral en présence d'un certain nombre de Présidents de Ligue et de quelques invités, les restrictions dues à la crise sanitaire nous obligeant à limiter les invitations.

La Fédération devient donc propriétaire de ses locaux et vous êtes bien sur tous invité à venir les visiter lorsque la situation sanitaire s'améliorera.

Cette maison est d'abord celle de tous les clubs.

Nous vous adresserons par mail séparé quelques photos.

Suite à cette inauguration, le Comité Directeur Fédéral s'est réuni le samedi après-midi avec les Présidents de Ligue et/ou représentants de Ligue présents pour réfléchir notamment aux mesures à prendre face à la pandémie COVID 19.

Un grand consensus est apparu sur les mesures à prendre.

Le Comité Directeur Fédéral a ensuite tenu séance le samedi soir et le dimanche matin.

Dans l'attente d'un relevé de décisions plus détaillé, voici les principales décisions prises par le Comité Directeur :

## 1 - Modification de l'adresse du siège de La F.F.S.T.B. dans la même commune.

Conformément à l'article 1.4 de nos statuts qui indique que le siège peut être transféré en tout autre lieu de cette commune par simple décision du Comité Directeur et dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale, le Comité Directeur fixe à l'unanimité l'adresse du siège fédéral au : 21 quater, rue de Ruffigny – 86240 Iteuil.

## 2 - Date limite des AG des organes déconcentrés.

A l'unanimité, la date limite des 2ème AGE sans quorum des organes déconcentrés, pour mise en conformité de leurs statuts, est fixée au 31/12/2020.

A l'unanimité, la date limite des AG Electives des organes déconcentrés est fixée au 09/04/2021.

Pour la 2ème AGE sans quorum, il est obligatoire de respecter les délais de convocation entre les 2 AG. Pour les AG Electives, il est obligatoire de respecter la procédure fixée par les nouveaux Statuts et Règlement intérieur et notamment les délais.

En cas de difficultés dues à la crise sanitaire et dument avérées, la Fédération donnera la procédure à suivre pour organiser les AG en mode visioconférence.

Pour les organes déconcentrés qui n'auraient pu organiser leur AGO de l'exercice 2019 en début d'année 2020 du fait du confinement, ne pas oublier d'approuver le bilan 2019 et de voter un BP 2020.



# FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL  
Tél. 0805 690 382 [accueil@ffstb.fr](mailto:accueil@ffstb.fr)

## 3 – Dispositions prises suite à la reprise de la pandémie COVID 19

### 3.1 Désignation au niveau fédéral de référents COVID :

Pour la pratique FFTB, Françoise BORDEREAU pour la partie administrative et Didier BOUDY pour les aspects techniques.

Nous sommes en attente des noms des référents pour la pratique NBTA.

Désignation dans chaque Ligue, par la Ligue, d'un référent COVID. La Ligue doit adresser par mail les coordonnées de leur référent

Ce réseau ainsi constitué permettra une meilleure connaissance des problèmes de terrain (recensement des gymnases disponibles, même sans gradin) et une meilleure réactivité pour la prise de décisions et leur application.

Mise en place d'un protocole sanitaire fédéral pour les compétitions. Faire jouer la solidarité entre les territoires.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR.**

### 3.2 Règlements sportifs :

3.2.1 : L'article suivant sera intégré au préambule des RS de pratique FFTB et de pratique NBTA :

Le Comité Directeur Fédéral se réserve le droit de modifier les règlements sportifs en fonction de l'évolution des conditions sanitaires liées à la pandémie de la COVID 19

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR**

3.2.2 :

La Fédération a la volonté d'assurer au moins toutes les compétitions avec délivrance de titres officiels (Champion Départemental, Champion Régional et Champion de France), pour toutes les catégories et toutes les filières

Afin d'anticiper dès maintenant sur l'évolution imprévisible de la pandémie, les dispositions suivantes sont prises :

- Suppression des sélectifs prés régionaux de pratique FFTB. **Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**
- Suppression de la participation de la France à la Coupe d'Europe. **Vote : Pour à l'unanimité (13 Pour et 5 Abstentions),**

Cette suppression de participation à la Coupe d'Europe permet si besoin d'étaler le calendrier des compétitions jusqu'au 10 et 11 juillet 2021.

La suppression des 5 weekends des sélectifs prés régionaux permet d'aérer le calendrier et d'avoir des weekends de remplacement pour les championnats départementaux qui ne pourront être organisés.

Le calendrier initial des Championnats Départementaux est conservé pour ceux qui le peuvent sans restriction.



# FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL  
Tél. 0805 690 382 [accueil@ffstb.fr](mailto:accueil@ffstb.fr)

Si impossibilité avérée d'organiser un Championnat Départemental à la date officielle, possibilité de dérogation après avis de la Ligue et consultation des sites de l'ARS, donnée par la Fédération après avis de la Commission Juges.

L'organisation des demies finales est actuellement conservée mais pourrait être revue en fonction de l'évolution.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**

3.2.3 :

La sélection de la filière N3 pratique FFTB se fera, cette saison, à la moyenne pour limiter le brassage des licenciés.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**

3.2.4 :

La Fédération se réserve, pour les deux pratiques, le droit d'annuler les opens / critériums pour pouvoir organiser les compétitions officielles décalées par la pandémie.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**

3.2.5 :

Si les finales de pratique FFTB ne peuvent être organisées, les titres seront décernés à la moyenne nationale de l'ensemble des compétitions avec la même pondération.

Pour la pratique NBTA, les compétitions pourraient être organisées par discipline (1 bâton, 2 bâtons, etc.). Si la finale ne peut être organisée il n'y aura pas de délivrance de titres.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**

3.2.6 /

Pour les compétitions devant être organisées à huit clos à la suite de restrictions d'ordre sanitaire, la Fédération prendra en charge les frais de table de jury.

**Vote : Pour à l'unanimité des membres présents du CODIR,**

D'autres mesures d'ordre plus sportif sont en réflexion comme par exemple un aménagement des barèmes.

Face à ces difficultés, nous devons démontrer notre capacité à nous adapter de façon très réactive et surtout nous devons faire preuve d'une grande solidarité, vis-à-vis de la famille du Twirling mais aussi vis-à-vis du mouvement sportif en général si nous voulons que le modèle sportif français perdure.

Par ailleurs il est de ma compétence de fixer la date limite d'inscriptions et la date limite de demande de licence championnat. Je serai sans doute amené prochainement à repousser ces dates limites pour tenir compte des mesures sanitaires prises par le gouvernement.

Je sais qu'un certain nombre de clubs hésitent à s'affilier. Je comprends parfaitement que la crise sanitaire puisse être un des facteurs de cette hésitation. Mais je ne voudrais pas que celle-ci soit due



# FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

3 place de la Mairie, 86240 ITEUIL  
Tél. 0805 690 382 [accueil@ffstb.fr](mailto:accueil@ffstb.fr)

aux nouvelles contraintes administratives (fiche honorabilité, PV des AG ordinaires ou électives, récépissés préfectoraux, etc.) demandées pour le renouvellement de l'affiliation.

Si tel est le cas, je vous remercie de me faire part directement de vos difficultés à l'adresse mail suivante : [president@ffstb.fr](mailto:president@ffstb.fr)

Bien cordialement à vous et prenez soin de vous.

Jean Patrick ROUSSET  
Président Fédéral